

A LA DGPN

UN DISCOURS, DEUX ATTITUDES

Le 3 juillet dernier, le Directeur Général présentait aux organisations syndicales représentatives le futur projet de communication, un réseau social d'entreprise, « r@dio police ».

Au cours de cette réunion, le DGPN vantaient les mérites de forums d'expression libre ou thématiques sous la forme de « Facebook », et sous lesquels il faudra s'identifier via son adresse mail administrative et son RIO, et une communication plus libre entre les fonctionnaires.

MAIS, PRÔNER LE DIALOGUE ET UNE COMMUNICATION MODERNE EST UNE CHOSE, LE FAIRE EN EST UNE AUTRE !

Dans le même temps, le SICOP-DGPN envoyait une note à tous les postes de secours et aux MNS/NS leur interdisant toute communication pendant la saison.

La Direction Générale aurait elle peur que certaines vérités soient dévoilées à nos concitoyens ?

Alors NON, monsieur le DGPN, on ne peut se faire le porteur d'un meilleur dialogue social dans la police nationale, se faire l'adepte de nouvelles formes de communication et interdire en même temps aux personnels de s'exprimer.

UNITÉ SGP POLICE saisit immédiatement Eric MORVAN, DGPN, et lui demande de revoir sa position pour que les MNS-NS puissent continuer de s'exprimer.

Vos conditions d'expression, notre priorité !



**UNITÉ SGP
POLICE
FSMI FO**



Le Seul Syndicat 100% CEA et ADS

13-07-2018

Bagnolet, le 10 juillet 2018

Référence : YL/DGPN/n°115

Monsieur Eric MORVAN

Directeur Général de la Police Nationale
Ministère de l'Intérieur
Place Beauvau
75800 PARIS Cedex 08

Monsieur le Directeur Général,

Les Maitres-Nageurs-Sauveteurs et Nageurs-Sauveteurs des Compagnies Républicaines de Sécurité sont l'un des éléments incontournables de la sécurité des estivants sur les plages de notre littoral.

Depuis des mois, nous vous démontrons que la présence de ces spécialistes est reconnue de tous et demandée de nombreux élus surtout dans cette période où le risque terroriste reste plus présent que jamais.

Malgré nos multiples demandes, vous n'avez pas souhaité cette année, modifier les dates et le format arrêtés en 2016 sous prétexte des compétitions européennes de football sur notre territoire.

Non seulement, le volume n'a pas été modifié mais il a même été empêché aux communes qui le souhaitent de faire la demande de forces.

Vous comprendrez aisément, Monsieur le Directeur Général, que cette politique destructrice conduit les personnels à se poser de nombreuses questions sur la volonté de notre ministère à continuer sa fonction régalienne qu'est la sécurité des estivants.

Aussi, quand votre service de communication, le SICOP interdit toute communication relative aux MNS, vous comprendrez que cela ne peut qu'inquiéter encore plus les personnels sur leur devenir et celui de leur spécialité.

.../...

Alors que vous prônez, au travers de votre nouveau moyen de communication « r@dio police », une méthode de communication plus moderne et plus libre, une telle demande est à l'opposée de ce que vous annoncez.

Comment demander à des spécialistes de se taire alors que tous les jours ils sont la cible de délinquants, comme notre collègue agressé et blessé sur la plage de Lacanau, et ce pour assurer la sécurité de tous les estivants ?

Alors que nos collègues gendarmes peuvent, de leur côté, « vendre » aux grand public leurs diverses interventions, la police nationale devrait elle se taire ?

Ne serait ce pas la disparition pure et simple des spécialistes MNS et NS des CRS qui se profile au travers de telles actions ?

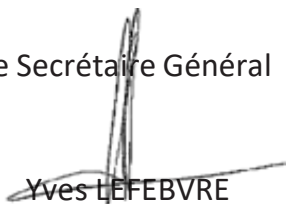
Une chose est sûre, Monsieur le Directeur Général, si la direction générale ne souhaite pas communiquer sur les MNS-NS des CRS, outre le manque de respect que cela implique envers ces spécialistes reconnus, notre organisation et nos représentants occuperont pleinement leur place et leur rôle en mettant à l'honneur ces policiers et devra se substituer, une nouvelle fois, aux carences de l'administration.

Aussi, Monsieur le Directeur Général, il me paraît indispensable que vous puissiez revoir votre position et que les personnels affectés sur les plages puissent communiquer comme par le passé.

Persuadé que vous comprendrez le bien-fondé de ma requête et en l'attente de votre réponse,

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes salutations respectueuses.

Le Secrétaire Général



Yves LÉFEBVRE